

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2346

présenté par

M. Echaniz, Mme Thomin, M. Potier, Mme Jourdan, M. Baptiste, M. Garot, M. Bertrand Petit,  
M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Naillet, M. Califer,  
M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Olivier Faure, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli,  
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux,  
Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe  
Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Ces objectifs, précisés et chiffrés par décret, sont actualisés tous les trois ans en tenant compte des enjeux inhérents à chaque filière agricole et territoire, mais aussi des enjeux agroéconomiques, environnementaux, sociaux et d'aménagement du territoire. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à assurer un suivi précis et actualisé des objectifs fixés en matière de formation.

A ce stade, cet article se limite à des déclarations de bonnes intentions sans fixer réellement de cap ni de moyens pour y parvenir.

Depuis 2017 des faits significatifs vont dans un sens diamétralement opposé aux objectifs affichés :

- Abandon du Schéma Prévisionnel National des Formations de l'Enseignement Agricole, à la suite d'un rapport sévère du CGAAER et de l'Inspection de l'Enseignement Agricole en 2020 suivi d'aucune création d'outil de pilotage national prévisionnel ;

- Suppression de l'IAV2F qui avait l'ambition de fédérer la totalité des établissements d'enseignement supérieur publics ;
- Mise en place d'aucune évaluation indépendante du système d'enseignement technique agricole ;
- Situation très perturbée d'Agro-ParisTech, chef de file de l'enseignement supérieur agricole au sein d'une Université de Saclay, d'abord scindée en deux et en plein conflit interne aujourd'hui ;
- Création de formations supérieures vétérinaires privées par la voie parlementaire avec le soutien complice du Gouvernement.

L'heure ne doit plus être aux déclarations de bonnes intentions mais aux engagements concrets avec des projections budgétaires cohérentes.

Tel est le sens du présent amendement.